



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 13/04/2008 – 09 :07

ASTRID BARD

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

ASTRID BARD

Vous êtes le président de la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Aujourd'hui, vous nous parlez d'une personne qui a été discriminée à cause de son état de santé.

LOUIS SCHWEITZER

C'est l'histoire de Madame DEVAL (phon). Madame DEVAL est une auxiliaire de vie, une aide-soignante qui a été employée dans des cliniques privées pendant des années. Elle a 57 ans. Elle a été recrutée en CDD dans un établissement qui accueille des personnes âgées, et son contrat a été renouvelé 3 fois. Avant le renouvellement de son 4^{ème} CDD, Madame DEVAL signale qu'elle va devoir subir une petite intervention chirurgicale. Et le renouvellement était prévu le 1^{er} juin pour 2 mois. Entre-temps, Madame DEVAL apprend que son intervention chirurgicale est avancée, elle en prévient son employeur, c'est normal, et celui-ci immédiatement lui dit : ah ben non ! Votre contrat ne va pas être renouvelé pendant 2 mois mais juste pendant 8 jours, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle devait être hospitalisée pour son intervention.

ASTRID BARD

Et alors l'employeur s'est expliqué sur ce changement ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien ! Il est clair que cet employeur a abrégé le contrat à cause de l'intervention chirurgicale, et il l'a indiqué à la HALDE. Il explique que son établissement n'a pas les moyens de remplacer les remplaçantes, et comme Madame DEVAL était déjà une remplaçante, s'il faut la remplacer c'est trop cher. Et donc de son point de vue, c'est tout à fait normal, Madame DEVAL devait voir son contrat interrompu dès lors qu'elle subissait cette intervention chirurgicale. Mais ce que l'enquête de la HALDE a montré, c'est qu'il était bien prévu que Madame DEVAL travaille pendant 2 mois, c'était marqué au tableau de service. Et le fait de remettre en cause cela, du fait d'un problème de santé de Madame DEVAL, c'est une discrimination liée à l'état de santé.

ASTRID BARD

Et alors là concrètement, qu'est-ce que la HALDE peut faire ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien ! Nous avons demandé à l'employeur, puisque les faits maintenant sont passés, Madame DEVAL a subi son opération, de verser à Madame DEVAL une indemnité correspondant aux 2 mois de salaire qu'elle aurait dû percevoir et qu'elle n'a pas perçus. Et puis nous avons demandé à l'employeur de veiller à l'avenir à ne pas refaire ce genre de



discrimination.

ASTRID BARD

Alors pour joindre la HALDE en cas de discrimination, vous pouvez appeler le 08.1000.5000 ou bien envoyer un courrier au 11 rue Saint-Georges à Paris dans le 9^{ème} . FIN{